



Débat avec Jérôme Chartier :

le fonctionnement de la vie politique et parlementaire française

Compte-rendu par Christophe Coudroy

1. Le referendum comme solution à la crise de confiance

1) Pour Jérôme Chartier, l'observation de la vie politique actuelle invite à revenir à l'essentiel : la volonté de vivre ensemble. C'est sur elle que reposent la République et la nécessaire cohésion nationale.

Si la fondation de la Ve République l'a illustré avec force, la situation a cependant beaucoup changé avec le passage à la société de l'information. Désormais, le citoyen est aussi bien voire mieux informé que l'homme politique. Le temps où le politique appuyait son autorité et son prestige sur un savoir que la population n'avait pas et qui lui permettait de justifier ses décisions est donc révolu.

Pour Jérôme Chartier, la crise de confiance des Français dans leurs hommes politiques en découle largement. Elle lui paraît marquer une rupture entre la société et un monde politique devenu autonome, vivant sur ses propres préoccupations, sans lien avec les véritables aspirations de la société. Les lois d'amnistie, dans les années 1990, peuvent symboliser ce divorce : les hommes politiques ont alors donné le sentiment de vouloir se protéger pour perdurer, au lieu de rechercher la volonté nationale. Jérôme Chartier considère de même que les Français voulaient l'aboutissement de la réforme Juppé en 1995 au moment où le gouvernement a cédé.

Désormais, les Français ne croient plus dans le monde politique pour répondre à leurs problèmes. Un récent sondage sur l'emploi, première préoccupation des Français, montre qu'à leurs yeux, les seuls acteurs capables de changer la situation véritablement étaient les chefs d'entreprise. Or, selon le même sondage, les Français estiment que cet acteur devrait être le politique.

Le referendum sur la constitution européenne donne un autre exemple de cette rupture entre le Parlement qui a approuvé le traité à une écrasante majorité et des Français qui l'ont rejeté à 55%, après un débat de fond.

Jérôme Chartier décrit ainsi le décalage entre la population, prête selon lui à des réformes qu'elle sait nécessaires, et des hommes politiques hésitants, ne s'engageant au mieux qu'à moitié dans des évolutions. Il voit dans les départs croissants de jeunes diplômés à l'étranger un symptôme de cette crise.

2) Tout l'enjeu aujourd'hui, selon Jérôme Chartier, consiste donc à redonner aux Français la confiance dans leurs hommes politiques. Cela passe par un retour vers le peuple, pour l'écouter et tirer les conséquences de ses messages. La vie politique doit s'organiser sur des débats fondamentaux pour la vie de la cité et retrouver sa quintessence, ce qui passe probablement par un renouvellement des générations au pouvoir.

Cette analyse d'une vie politique appelée à revenir à sa raison d'être et à l'écoute des Français conduit Jérôme Chartier à proposer un recours accru au referendum. Celui-ci devrait perdre son caractère de plébiscite pour devenir l'instrument privilégié par lequel le peuple se prononce sur les grandes orientations qu'il veut pour le pays.

Ce referendum redéfini aurait plusieurs vertus. Tout d'abord, il rappellerait périodiquement aux hommes politiques leur obligation de rendre compte de leur action. De plus, il trancherait sans appel les grandes questions dont débattent les politiques : qui oserait passer outre l'expression de la volonté des Français lors d'un referendum ? Ensuite, le referendum ainsi conçu obligerait les citoyens à être responsables dans leurs choix, dans un contexte de déresponsabilisation généralisée. Il devrait s'accompagner de plusieurs mesures conduisant les citoyens à se réintéresser aux questions politiques.

Dans ce cadre, Jérôme Chartier formule plusieurs propositions. Il demande ainsi de comptabiliser le vote blanc dans les résultats électoraux de la même façon que les résultats obtenus par les candidats aux élections. Les scores obtenus en seraient parfois sensiblement diminués.

Il propose également d'organiser un referendum à mi-mandat, sur l'action du gouvernement. L'enjeu serait alors clair et ce referendum éviterait des situations dans lesquelles les Français expriment leur jugement sur la politique nationale lors d'élections locales. Un tel referendum empêcherait le sentiment de latence et d'immobilisme manifesté en 2002 et 2004. En effet, il entraînerait assez naturellement un changement de gouvernement le cas échéant, créant ainsi une obligation de résultat périodique pour un gouvernement dont la solidarité interne serait par suite nécessairement resserrée.

Pour Jérôme Chartier, ce referendum permettrait en outre de surmonter des blocages inhérents aux hommes politiques eux-mêmes. Il prend l'exemple du redécoupage des circonscriptions électorales : tous les politiques savent sa nécessité compte tenu des évolutions démographiques mais aucun n'est prêt à l'engager en raison de ses conséquences et des suspensions qui en découleraient. Le referendum serait ici une solution. Jérôme Chartier étend le raisonnement aux 35 heures, au devenir des régimes spéciaux de retraite, à la réforme de l'assurance maladie...

N'y a-t-il pas cependant un risque de démagogie ? Les Français approuveraient-ils par referendum des réformes difficiles pour eux ? Et comment s'assurer que le referendum de mi-mandat n'éluderait pas certains sujets ? Jérôme Chartier fait le pari de la confiance aux Français, qui auront aux urnes, selon lui, un comportement responsable. Il compte également

sur la capacité de l'opposition à faire émerger les questions que le gouvernement voudrait écarter du referendum et à nourrir un véritable débat, à l'image de celui sur la constitution européenne. Naturellement, les questions posées devraient en rester aux grandes orientations : par exemple, il ne s'agirait pas de faire voter le détail d'une réforme des retraites, mais son principe. Enfin, Jérôme Chartier propose de garantir l'impartialité du processus par une haute autorité électorale, seule à même par ailleurs de redécouper les circonscriptions électorales.

Ainsi, Jérôme Chartier voit dans le referendum le moyen de renouveler profondément la vie politique, pour en faire le lieu de débats de fond, le lieu où des idées personnelles mûrissent et s'affinent pour devenir des projets politiques, portant une vision de la société.

2. Sur quelques propositions de son ouvrage « Le lifting de Marianne »

1) Fonctionnaires et politique.

Jérôme Chartier regrette que les hommes politiques adoptent de plus en plus un langage de gestionnaire. Selon lui, les rôles doivent être bien identifiés et séparés : les hauts fonctionnaires n'ont pas à prendre des décisions politiques et les politiques ne doivent pas se transformer en techniciens.

Jérôme Chartier propose dans ce but un « spoil system à la française », qui faciliterait le choix par les ministres de leurs collaborateurs. Il s'agirait pour l'essentiel de poser le principe de la démission de tous les directeurs d'administration centrale en fonctions au moment de la nomination du ministre. La confiance étant établie entre le ministre et les responsables de son administration, les cabinets devraient se dégonfler, et se limiter à quatre ou cinq collaborateurs proches, sans doublon par rapport aux services.

Cette clarification des relations entre fonctionnaires et politique ne devrait pas cependant aboutir à remettre en cause l'engagement des fonctionnaires en politique. Jérôme Chartier n'est pas favorable à une démission de la fonction publique en cas de succès à une élection et paraît proche de la position statutaire de disponibilité.

2) Cumul et durée des mandats

Jérôme Chartier propose de limiter les possibilités de cumul à deux mandats, mais avec un système de représentation imbriquée ayant pour pivot l'intercommunalité. Ainsi, les élus de l'intercommunalité seraient également représentés au conseil général par exemple.

Jérôme Chartier propose également une durée uniforme de 6 ans pour tous les mandats. Les élections seraient réparties dans le temps afin de tenir une échéance électorale tous les deux ans et d'imprimer ainsi un certain rythme à la vie politique.

3) Financement des partis politiques

Jérôme Chartier est défavorable à des versements de la part d'entreprises privées. Il souhaite une dotation minimale pour les partis qui se créent et ne peuvent encore se prévaloir de

résultats électoraux. Cette dotation serait calculée en fonction du nombre d'adhérents et de sondages.